

# VIEUX VY SUR COUESNON

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 22/06/2015

Après avoir fait l'appel des élus, il a été constaté que le quorum était atteint.  
Le registre des délibérations a été mis à la disposition des élus.

### Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juin, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni à la salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

**Présents :** M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme LEDORMEUR, M. BOISRAME, Mme PINEAU, Mme AMIOT, M. BONNAND, Mme DESHAYES-NOËL, M. PIETTE, Mme MARTIN, M. MAMDY, Mme LEGROS, M. GEORGEAULT

**Absents excusés :** M. ANDRE

Mme LERMITTE procuration à M. FUSEL,

Mme PINEAU procuration à Mme LEDORMEUR.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. MAMDY est ainsi désigné pour assurer ces fonctions.

Le compte rendu des délibérations transmises en Préfecture le 25 juin 2015 est affiché à la porte de la mairie.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 juin 2015 et la séance était publique.

Début de la séance à 19h30.

### **1 - Objet : Effacement des réseaux tranche 1 (rue Yvonnick Laurent)**

M. le Maire rappelle que par délibération n°2014/118 du 19 décembre 2014, le Conseil Municipal décidait de s'engager à réaliser les travaux d'effacement des réseaux rue Yvonnick Laurent (tranche 1) et rue Pierre Hubert (tranche 2) et de solliciter le SDE 35 pour la réalisation d'une étude détaillée sur les 2 tranches retenues.

Pour simplifier les démarches de la commune et afin de mieux coordonner le déroulement de l'opération, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public ainsi que du génie civil des réseaux de télécommunication est assurée par le SDE 35.

Le SDE 35 dans son courrier du 15 juin 2015, a présenté l'étude détaillée suivante :

<b>Tranche 1 : Estimation des travaux à réaliser</b>				
	<b>Réseaux électriques</b>	<b>Eclairage public</b>	<b>Télécom</b>	<b>Total travaux</b>
Montant HT révisé et arrondi	264 400.00	97 000.00	49 400.00	410 800.00
TVA	52 880.00	19 400.00	9 880.00	82 160.00
Montant TTC	317 280.00	116 400.00	59 280.00	<b>492 960.00</b>
<b>Subventions et participations financières</b>				
Montant subventionnable	264 400.00	97 000.00		361 400.00
Au taux de	80.00 %	80.00 %		
Montant des subventions	211 520.00	77 600.00		
Montant des subventions	211 520.00	77 600.00		<b>289 120.00</b>
TVA avancée par le maître d'ouvrage	52 880.00	19 400.00		<b>72 280.00</b>
Reste à charge bénéficiaire	52 880.00	19 400.00	59 280.00	131 560.00
Total recettes	317 280.00	116 400.00	59 280.00	492 960.00
Rappel à charge bénéficiaire	52 880.00	19 400.00	59 280.00	<b>131 560.00</b>

Le montant restant à la charge de la commune pour cette tranche s'élève à 131 560.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**DECIDE :**

- de réaliser les travaux indiqués ci-dessus aussitôt que le dossier aura été retenu
- d'autoriser le versement de la participation au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**INDIQUE :**

- que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015

**ADOpte :**

- à 14 voix POUR

## **2 - Objet : Droit de stationnement pour les commerçants ambulants, place du marché**

M. le Maire rappelle que par délibération n°2011/82 du 1<sup>er</sup> décembre 2011, l'assemblée délibérante a décidé que les commerces ambulants permanents devraient s'acquitter d'une somme de 30 € par semestre après un essai d'une période de 6 mois.

M. le Maire propose donc d'accorder l'autorisation de stationner le mardi à M. Romain GAUTHIER « Les petits plats dans les grands », restauration rapide, demeurant à Maineuf, 35440 Saint-Médard sur Ille et de solliciter la somme de 30 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accorde le droit de stationner le mardi, à M. Romain GAUTHIER « Les petits plats dans les grands », restauration rapide, demeurant à Maineuf, 35440 Saint-Médard sur Ille et de solliciter la somme de 30 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- donne tous pouvoirs au Maire pour suivre cette affaire

**ADOPTE :**

- à 14 voix POUR

## **3 - Objet : Restauration scolaire : consultation fournitures de repas, choix du prestataire**

M. le Maire expose qu'une consultation visant à retenir un prestataire pour la fourniture de repas à la cantine pour une durée de trois ans a été lancée dans le cadre d'un marché suivant une procédure adaptée. A ce titre, un avis d'appel public à la concurrence est paru dans l'Ouest France 35, la Chronique Républicaine, le 30/04/2015 avec une date limite de remise des plis fixée au 01 juin 2015 – 12h00.

Le dossier de consultation des entreprises était téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation « centrale des marchés.com ». Les plis pouvaient être remis par voie dématérialisée ou sur support papier.

Deux offres ont été remises dans les délais impartis.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 01 juin 2015, a procédé à l'ouverture des plis.

Le président de la CAO a présenté le rapport d'analyse des offres lors de la Commission d'Appel d'Offres du 22 juin 2015 ; une seule offre correspondait au cahier de charges du marché. La CAO, en vertu de l'article 59-IV du code des marchés publics, a déclaré le marché susvisé sans suite pour motif d'intérêt général, en raison d'une insuffisance de concurrence (une seule offre conforme au besoin) et d'une disparition du besoin par modification de son objet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- déclare la consultation pour la fourniture de repas au restaurant scolaire sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une insuffisance de concurrence.
- autorise le lancement d'une nouvelle consultation pour la fourniture de repas au restaurant scolaire pour une durée de un an renouvelable deux fois.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**ADOpte :**

*POUR : 10 (Mme LEDORMEUR, M.BOISRAME, Mme AMIOT, M. BONNAND, M. MAMDY, Mme PINEAU, Mme MARTIN, Mme DESHAYES-NOEL, Mme LEGROS, M.GEORGEAULT)*

*ABSTENTIONS : 4 (M.DEWASMES, M. FUSEL, M.PIETTE, Mme LERMITTE)*

Fin de la séance à 20h30.

A Vieux-Vy Sur Couesnon  
Le Maire,  
Pascal DEWASMES

